

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/124

15 juin 1999

(99-2414)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE FORMATION ENTREPRISES PAR L'AUSTRALIE DANS LE DOMAINE DE LA QUARANTAINE ET DES AUTRES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Communication de l'Australie

1. L'Australie apporte, lorsqu'elle le peut, son concours aux initiatives régionales et sous-régionales destinées à renforcer les infrastructures en matière de quarantaine et les capacités en matière d'analyse du risque ainsi qu'à mieux faire connaître les questions sanitaires et phytosanitaires en général.

a) Formation interne dispensée au Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS)

2. L'AQIS organise des programmes de formation dans les pays en développement pour mieux faire connaître les normes internationales et leur application. Il accueille aussi pour de courts séjours des organismes homologues qui souhaitent se familiariser, par exemple, avec les normes australiennes en matière de quarantaine, les accords de certification à l'exportation et les systèmes de gestion de la qualité.

3. En 1997, deux fonctionnaires des services chinois de quarantaine des animaux et des végétaux et des fonctionnaires des services de quarantaine de Fidji, du Samoa, du Myanmar et de Malaisie ont suivi une formation à l'AQIS sur la prise de décision en matière de quarantaine et l'analyse du risque à l'importation. Deux fonctionnaires des services coréens de quarantaine des végétaux ont suivi une formation dans certains domaines, notamment l'identification des parasites et le déparasitage des fruits, légumes et céréales frais.

4. Au milieu de 1998, l'AQIS a dispensé une formation à une délégation indonésienne concernant certaines techniques de diagnostic en matière de santé animale, notamment dans le domaine de l'identification des maladies animales exotiques.

Activités de renforcement des capacités entreprises par les services de formation de l'AQIS

5. Les services de formation de l'AQIS ont entrepris de former les responsables des services de quarantaine des pays insulaires du Pacifique au sujet de la législation sur le contrôle vétérinaire et phytosanitaire et de la législation sur les produits chimiques destinés à l'agriculture et ont élaboré des manuels opérationnels sur la quarantaine et dirigé des ateliers de formation connexe.

6. L'Australie a aussi dispensé une formation et une assistance technique à des responsables des îles Galápagos (législation sur la quarantaine), de l'Éthiopie (formation concernant la quarantaine en Australie), de l'Iran (formation concernant la quarantaine), d'Israël (assistance pour le soutien technique à la quarantaine des végétaux après l'entrée dans le pays), du Samoa et de la Nouvelle-Calédonie (formation concernant la quarantaine pour le chef des services de quarantaine) et

de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon et de Vanuatu (formation concernant la quarantaine en Australie).

7. L'Australie a financé et dirigé un programme complet de formation basée sur les compétences attendues pour le Service de quarantaine des Tonga. Cette formation a notamment porté sur les points suivants: dédouanement du fret aérien et maritime, inspection des navires et des yachts, autorisations données aux aéronefs, autorisation de distribution du courrier, inspection des produits frais exportés et importés, fumigation, établissement et utilisation corrects des documents d'exportation, utilisation des manuels opérationnels de l'AQIS relatifs à la quarantaine et à l'exportation et compréhension de la législation.

Stratégie de quarantaine de l'Australie du Nord (NAQS)

8. L'Australie continue à fournir, dans le cadre du programme NAQS de l'AQIS, une assistance pour la formation du personnel des services de quarantaine en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre des obligations qu'elle a contractées comme membre du Comité tripartite de la santé et de la quarantaine dans l'agriculture et comme signataire de mémorandums d'accord avec ces deux pays.

9. Les activités de collaboration avec l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui s'inscrivent dans le cadre de la NAQS sont notamment les suivantes: développement des centres de diagnostic, échange d'informations techniques sur la situation vétérinaire et phytosanitaire et les méthodes de quarantaine, et activités communes de surveillance et de suivi phytosanitaires dans la région.

10. La NAQS a permis de fournir des ressources et de dispenser une formation pour contribuer au développement des centres de diagnostic et aux activités de surveillance et de suivi phytosanitaires en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Elle permet aussi de financer des visites de spécialistes vétérinaires et phytosanitaires de ces deux pays venus participer à des activités de formation au diagnostic et de surveillance en Australie.

Formation dispensée par l'intermédiaire d'instances internationales

11. L'Australie a participé au financement et à la mise en œuvre du Cours international supérieur sur les nouvelles technologies de gestion de la quarantaine des végétaux qui s'est tenu en Malaisie au mois d'octobre 1998.

12. L'AQIS a aussi participé à la formation dispensée, notamment en matière d'analyse du risque, lors du séminaire sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation du Pacifique pour la protection des plantes et de la Commission du Pacifique Sud qui s'est tenu à Fidji en février 1998 à l'intention de 22 pays insulaires du Pacifique. Cet atelier a été financé en partie par le gouvernement australien.

13. Un financement a été apporté à la fin de 1998 pour un programme d'évaluation et de formation concernant la gestion des situations d'urgence vétérinaire en Indonésie. L'Australie assurera le financement de la deuxième phase de ce projet au milieu de 1999.

14. L'Australie a financé le premier d'une série de modules de formation destinés aux responsables des services de quarantaine chinois sur les techniques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton, qui s'est tenu à Kunming à la fin de 1998.

15. L'Australie dispense actuellement une formation à l'intention des services de contrôle vétérinaire et phytosanitaire de l'Irian Jaya afin de faciliter un diagnostic efficace et exact des maladies et d'améliorer les infrastructures.

Participation de l'Australie aux activités vétérinaires et phytosanitaires de l'APEC

16. L'Australie finance des initiatives régionales et sous-régionales de renforcement des capacités en matière d'analyse du risque. Les initiatives mises en œuvre récemment sont par exemple les suivantes:

- projet pilote sur la certification sanitaire électronique – Thaïlande et Malaisie;
- programme de formation administrative en matière d'harmonisation des normes de quarantaine à l'intention de responsables chinois – Centre d'étude de l'APEC/Australie;
- en tant que nouveau membre du Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique (NACA), l'Australie participe à l'élaboration de directives techniques portant sur la quarantaine et la certification sanitaire ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'information en ce qui concerne la circulation des animaux aquatiques vivants en Asie;
- formation afin de renforcer les capacités des Philippines de fournir les analyses du risque phytosanitaire nécessaires pour étayer les négociations sur l'accès aux marchés pour leurs produits agricoles, notamment en ce qui concerne l'exportation de mangues vers l'Australie;
- un expert australien de la quarantaine des végétaux a effectué une mission en Thaïlande afin d'aider des responsables thaïlandais à réunir les informations scientifiques nécessaires pour leur demande d'accès des durians frais au marché australien;
- ateliers de formation sur l'analyse du risque à l'importation pour la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam;
- l'Australie a rédigé une proposition en vue de réaliser cette année une enquête sur le charançon de la pulpe de mangue aux Philippines;
- un cours de formation spécialisée a été donné en Indonésie sur la détection des maladies au moyen des techniques de biologie moléculaire.

Activités de l'Office australo-néo-zélandais de l'alimentation (ANZFA)

17. En 1997, l'ANZFA a emmené des délégations en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Chine, au Viet Nam et aux Philippines, ce qui a débouché sur un programme qui favorisera les échanges d'informations et le renforcement des connaissances et des infrastructures sur lesquelles reposent les systèmes efficaces de contrôle des produits alimentaires. Ce programme est notamment axé sur les instances régionales de l'APEC et de l'AFTA-CER; les travaux bilatéraux avec le Viet Nam serviront aussi de base à des opérations similaires ailleurs dans la région.

18. L'Australie et la Nouvelle-Zélande aident le Viet Nam, par le biais de l'ANZFA, à élaborer son projet de loi sur les produits alimentaires et à mettre en place l'infrastructure gouvernementale

nécessaire à la création d'un système complet de contrôle des produits alimentaires conforme aux exigences de l'OMC, appuyant ainsi le pays dans sa demande d'accession à l'OMC. Ce projet s'achèvera à la fin de 1999.

19. L'ANZFA a reçu de l'Australie et de l'APEC des fonds pour les activités suivantes:

- diriger deux ateliers régionaux (le premier à Canberra en août 1999 et le second à Bangkok en novembre/décembre 1999) destinés à étudier les ressemblances et les différences entre les politiques réglementaires des membres à l'interface entre l'alimentation et la thérapeutique;
- dispenser à des inspecteurs principaux des produits alimentaires appartenant à des pays en développement une formation concernant l'application des principes de l'analyse du risque.

20. L'ANZFA est également en train d'élaborer un modèle pour la coordination entre les membres de l'APEC afin d'améliorer les systèmes de contrôle des aliments dans la région. Ce modèle, destiné à être appliqué en Australie et en Nouvelle-Zélande, soutiendra l'élaboration de programmes intégrés d'assistance dans le domaine du contrôle des aliments.

21. L'ANZFA est en train de rédiger un répertoire régional des contacts dans le commerce alimentaire, qui constitue la contribution de l'Australie aux efforts déployés par l'AFTA-CER pour élargir l'accès aux prescriptions applicables au commerce alimentaire entre les pays de la région.
